

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Mars 1880.

Chronique générale.

Les nouvelles de Russie présentent toujours la situation comme fort grave.

Voici les renseignements que nous trouvons, à ce sujet, dans le *Monde universel* :

Le *Tagblatt*, de Vienne, du 26, annonce qu'il a reçu de Kiev la nouvelle d'un attentat dirigé, le 19, contre le couvent de Kiev. Depuis plusieurs mois, dit-il, tous les couvents riches reçoivent des nihilistes des demandes anonymes les sommant de consacrer de fortes sommes « à la cause sacrée de la délivrance du peuple russe de l'esclavage » et de déposer ces sommes dans des endroits désignés. Le couvent de Kiev : « Hijewo Petscherskaja Lawru », n'a jamais prêté l'oreille à ces sommations et a remis les lettres anonymes au ministre de la police, M. le conseiller d'Etat de Hablener.

Dans la nuit du 19, une explosion de dynamite eut lieu dans le couvent, et en quelques instants toute l'aile du couvent où se trouvent l'imprimerie et la lithographie et la bibliothèque fut en flammes. Malgré la promptitude des secours, toutes les cellules des moines, les magasins, toutes les constructions en bois du couvent ont été complètement brûlées. L'imprimerie entière et la bibliothèque, avec tous les manuscrits célèbres et rares qu'elle renfermait, ainsi que les livres et les documents, ont été également la proie des flammes. Il n'y a que fort peu de livres qui aient pu être sauvés.

Une autre correspondance de Saint-Petersbourg dit que, dans la nuit du 19 au 20, les nihilistes ont affiché la déclaration suivante sur les murs du Palais-d'Hiver :

Cette maison du crime est irrévocablement condamnée. Toute la puissance du despotisme ne saurait la préserver. Ses ruines marqueront la chute du despotisme. Vive la Russie ! La torche de la liberté approche.

On remarquera que cette menace cynique a été affichée sur les murs du palais impérial, trois jours après l'attentat.

Nous trouvons encore dans le *Times* la dépêche suivante de Saint-Petersbourg :

La police de Berlin a prévenu les autorités russes que les nihilistes se proposent de faire sauter, le 2 mars, les trois principales rues de la capitale.

Comme pour mettre le comble à ce désarroi, la *Justice* annonçait hier que la fameuse Vera Zassoulitch, que l'on croyait arrêtée, avait au contraire déjoué toutes les recherches. Voici la note qu'elle publiait :

Quelques journaux ont annoncé que Vera Zassoulitch avait été arrêtée à Saint-Petersbourg. Nous apprenons que la nouvelle est inexacte.

Si toutes ces nouvelles sont vraies, — et nous devons le croire puisqu'elles sont reproduites par tous les journaux étrangers, — on peut s'attendre à de graves événements en Russie. Les nihilistes se procurent de l'argent par le *chantage* ; ils mettent les couvents à rançon, en les brûlant : c'est le vol, le pillage, l'incendie et l'assassinat inaugurés en Russie comme moyens de régénération !

Si le czar venait par malheur à être assassiné, le pouvoir risquerait de tomber aux mains d'une secte qui rappelle, par ses instincts sanguinaires, les hommes de 93 en France. Les nihilistes ont de plus que ceux-ci, pour arriver à leurs fins, les épouvantables moyens que la science moderne met à leur disposition.

Ce projet de faire sauter trois des principales rues de Saint-Petersbourg est tellement monstrueux qu'on est tenté de se refuser à y croire.

Le *Daily Telegraph* a reçu la dépêche suivante :

« Les principaux chanteurs de l'Opéra ont été prévenus que le théâtre serait détruit dans la nuit du 2 mars, pendant la représentation de gala qui doit avoir lieu à l'occasion des fêtes de l'avènement du czar. »

L'AFFAIRE HARTMANN.

On lit dans la *Justice* :

« Un certain nombre de Russes résidant à Paris se sont rendus hier au Palais-Bour-

bon et ont été admis auprès de M. Gambetta.

« L'un d'eux a dit qu'il espérait que le gouvernement français refuserait l'extradition de Mayer (Hartmann).

« Il a demandé à M. le président de la Chambre des députés de vouloir bien user de son influence pour empêcher l'extradition.

« M. Gambetta a répondu qu'il n'avait pas été consulté sur l'affaire, que personnellement il n'avait pas encore d'opinion sur la question, mais que l'on pouvait compter que le gouvernement prendrait une résolution qui ne porterait aucune atteinte à l'honneur de la France. »

Le *Temps* a répondu à cette information par la note suivante :

« Nous croyons savoir que la réponse de M. Gambetta n'a pas été tout à fait conforme au résumé qu'en donne la *Justice* : M. Gambetta aurait commencé par dire que l'affaire ne le regardait absolument en rien. L'une des personnes présentes lui ayant dit : « Mais il s'agit de l'honneur de la France, » M. Gambetta aurait répondu avec une netteté particulière : « Soyez tranquilles, messieurs, l'honneur de la France est en bonnes mains. »

D'après le *Télégraphe*, l'affaire Hartmann est en instruction. La décision du gouvernement sera en raison de la culpabilité ou de la non-culpabilité.

« Le bruit court, dit le *Soir*, que des menaces auraient été adressées à M. Cazot, garde des sceaux, par les nihilistes. »

Nous n'apprenons rien à personne en disant que, de toutes les faveurs qui tombent des portefeuilles ministériels, celles du département des finances sont les plus convoitées par les républicains. Aussi quelles n'ont pas été leurs objurgations, leurs obsessions depuis qu'ils sont au pouvoir, afin d'obtenir une réforme générale du personnel au risque de détraquer l'administration !

Ce que les divers ministres avaient refusé jusqu'ici ou n'avaient accordé que dans une assez faible mesure aux sollicitations affaiblies de la gauche, M. Magnin l'accorde presque d'un seul coup, en fauchant hardiment dans le pré des recettes particulières.

Le décret qui a paru vendredi au *Journal officiel* englobe 104 recettes, et dans ce chiffre énorme on ne compte guère que 40 mutations ; les 64 autres nominations viennent frapper à des degrés divers les titulaires actuels.

4 receveurs sont mis à la retraite, 8 en disponibilité, 43 sont révoqués, 6 appelés à d'autres fonctions, et 3 reçoivent, aux termes du décret, « une autre destination », mais on ne dit pas laquelle.

Comme on le voit, pour un coup de dé-

butant, M. Magnin n'y va pas de main morte. Le décret pourvoit d'une recette particulière un M. Brouillet, qu'il qualifie de maire d'Agen. Or, la ville d'Agen, qui est restée plusieurs mois sans municipalité, a depuis huit jours un maire qui se nomme Durand, et qui est avoué. Ce n'est point celui-là que le décret a entendu viser. Au reste, toutes informations prises, on ne connaît à Agen de Brouillet d'aucune espèce, ni dans le conseil municipal, ni hors du conseil. Des erreurs de cette nature témoignent de la précipitation et de la légèreté avec lesquelles se font ces « épurations ».

Tous les ministres ont été successivement invités par le président du conseil à adresser une circulaire aux agents supérieurs de leur administration dans les départements, pour leur imposer la résidence absolue, avec l'ordre formel de ne venir à Paris que sur une invitation du ministre ou par une autorisation spéciale nécessitée par les besoins de leurs services.

On paraît s'attendre, au moment de la discussion de la loi militaire dans le Reichstag, à Berlin, à de très-vives attaques contre la France qui ne seront, au fond, que des

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

— Vous êtes bien respectueux aujourd'hui envers votre « glorieux maître » qui, malheureusement pour vous, n'est plus « notre vainqueur », en ce moment du moins... Mais, eût-il encore la victoire, et la France fût-elle même assez généreuse pour épargner en vous une vipère qui l'a mordue, n'y a-t-il pas aussi chez vous des juges ?...

Cette petite feuille de papier, cette signature du « major von Koenig » suffira pour vous faire condamner.

Car, vous ne vous êtes pas même contenté de livrer le pays où vous avez vécu, de tromper la famille qui vous a donné l'hospitalité, l'ami qui vous a fourni tant de preuves de dévouement et d'affection sincère.

Votre conscience bourrelée, incapable de sentir la différence du devoir et de l'intérêt, de l'honneur et de la honte, ne vous a pas même fait reculer devant la trahison de votre propre pays : vous avez désobéi aux ordres formels de votre roi, et vous

avez failli à la discipline, en signant cette pièce révélatrice.

Oui, à Berlin, comme à Paris, vous avez été traité à la patrie...

De quelque façon que vous vous y preniez, votre sort est certain. Et votre « glorieux maître » serait le premier à vous faire fusiller s'il connaissait votre faute.

Il est donc parfaitement inutile d'essayer une résistance quelconque, et, quant à moi, je ne veux pas continuer plus longtemps un entretien qui me rappelle d'aussi douloureux souvenirs.

Ma proposition est celle-ci : Voulez-vous, oui ou non, me rendre la promesse que vous avez extorquée ?...

Le major avait le visage contracté ; ses yeux, injectés de sang, démesurément ouverts, étaient fixés sur le sol. Il comprit quelle était son impuissance ; il sentait sa confusion : tout espoir lui échappait. Il s'approcha vivement de la table, et, fouillant dans la poche de sa tunique :

— La voici, cette promesse, dit-il en présentant un pli à son juge improvisé.

D'un geste nerveux, Paul cherchait à l'ouvrir pour en vérifier le contenu.

Mais, à ce moment-là même, absorbé par son idée, le jeune homme, sans défiance, n'avait pas pris garde aux mouvements du traître.

Celui-ci, profitant d'un instant, avait saisi sur la

table le revolver qui y était posé, et le tournant brusquement sur le lieutenant de Rochebrune :

— A nous deux maintenant ! s'écria-t-il, en proie à une rage désespérée.

Et il lâcha la détente.

Une double détonation retentit.

La main du major avait tremblé, Paul put éviter la balle qui lui était destinée.

Mais Koenig, dans son désespoir, croyant sa vengeance accomplie, avait immédiatement appuyé sur sa tempe le canon de son arme, et s'était fait sauter la cervelle. Il gisait sur le sol, les yeux sortis de leur orbite, la bouche remplie d'une écume ensanglantée.

Les trois survivants, terrifiés, se regardèrent en silence.

— Oh ! que c'est horrible ! dit Paul, en jetant un regard sur le cadavre de l'Allemand.

— Quelle vie et... quelle fin ! ajouta un camarade comme se parlant à lui-même.

Ce fut là toute l'oraison funèbre du baron Wilhelm-Ignatius-Fritz von Koenig, major de l'armée allemande, chevalier de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge, ancien aide de camp et favori du général von und zu der Tann-Rathsmausen...

Il n'en méritait pas d'autre.

Au bruit de la détonation, le général avait immédiatement envoyé aux renseignements. Il fut visiblement mécontent de cette aventure, mais les

preuves étaient manifestes : une balle avait pénétré dans la muraille, tout près de Paul ; le suicidé tenait encore le revolver de sa main crispée sur la gâchette.

Il ne fut pas donné de suite à cette affaire, et le major de Koenig fut inhumé clandestinement sur la lisière d'un petit bois, dans ce même pays où deux jours auparavant il avait rêvé de s'installer bientôt en maître.

L'ennemi, sous le coup de sa défaite, avait évacué Orléans.

Paul put adresser la dépêche suivante à sa chère Alice :

« Tu es libre. Le misérable est mort comme il » avait vécu. »

XXI

La victoire de Coulmiers remplit la France d'allégresse. On croyait voir la fin de nos désastres. Cette joie fut, hélas ! de bien courte durée.

Étouffé dans le cercle de fer qui l'entourait, épuisé par la faim, vaincu par la fièvre obsidionale, Paris dut capituler deux mois plus tard. La paix était signée au prix de nos milliards, de notre territoire, de nos plus chères provinces.

Le lieutenant de Rochebrune, qui avait conservé ses fonctions jusqu'au dernier jour de l'armistice, fut un des premiers décorés pour sa belle conduite.

Et certes le brave garçon se montra seul étonné

stratagèmes parlementaires pour obtenir le vote de la loi.

Nos hommes d'Etat ont déjà été prévenus à l'avance de ne pas s'émouvoir de cette discussion, et d'employer leur influence à maintenir la presse française dans de sages limites de polémique, au sujet des affaires d'Allemagne.

Une dépêche de Berlin annonce que le général Blumenthal, chef d'état-major du prince Fritz pendant la guerre de 1870, vient d'être mandé en Italie où se trouve en ce moment le prince impérial de Prusse. Cette nouvelle a causé une vive émotion dans les cercles politiques.

On s'est rappelé le voyage d'un autre général prussien en Italie, quelques mois avant la guerre de 1866.

#### Y A-T-IL UN PRINCE ?

Nous connaissons, dit le *Constitutionnel*, en fait de danger sur les chemins de fer, le dérèglement et le tamponnage par suite de l'inadvertance des mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, conducteurs, chefs de gare, ou par suite du brouillard et d'autres phénomènes physiques.

Notre époque de progrès et de civilisation a ajouté à tous ces dangers celui de *dérèglement pour cause politique*. On connaît l'attentat de Moscou, qui consistait à faire sauter un train où l'on croyait l'empereur de Russie présent.

Voici ce qui s'est passé le dimanche 15 février, sur le chemin de fer de Gènes à Pise :

Dans la soirée, un des gardiens de la voie, à 2 kilomètres de Spezzia, découvrit des madriers posés sur les rails où passait immédiatement après le train express de Rome. Cet employé eut juste le temps d'éloigner l'obstacle et d'éviter ainsi un dérèglement. Il paraît que le prince Amédée et le prince de Carignan devaient prendre ce train pour se rendre à Rome, et que l'attentat visait le premier, particulièrement haï par les révolutionnaires italiens. Par suite d'un empêchement, les deux princes avaient ajourné leur départ de Turin au lendemain lundi.

La théorie de droit moderne, que nous voyons tous les jours défendre dans la plupart des feuilles républicaines, est celle-ci : assassiner un particulier est un crime de droit commun, assassiner un prince est un crime politique ; — attaquer un train de chemin de fer est un acte de brigandage ; faire sauter un train dans lequel se trouve un prince est un crime politique.

De là, cette conséquence, qu'il est dangereux, pour un simple mortel, de monter en chemin de fer en même temps qu'un prince, et qu'il est prudent de se renseigner, avant de partir, si quelque prince s'y trouve, et, si oui, d'ajourner son voyage. En outre, nous conseillons aux compagnies d'assurances contre les accidents de chemin de fer de prévoir, dans la fixation des primes d'assurances, le cas où un train dérailerait *pour cause politique*, c'est-à-dire en vue de l'assassinat d'un prince !

de cette distinction : les témoins de son courage et de son dévouement intelligent peuvent affirmer que cette récompense fut des plus méritées.

Il y avait déjà quelques mois que la vie de famille avait repris son calme habituel à l'hôtel de Rochebrune, quand la comtesse dit un jour à son fils :

— Il faudra bientôt songer à l'avenir, mon Paul. Ton père et moi ne sommes plus jeunes, et tu dois comprendre que nous désirions te voir convenablement établi.

— Ah ! ma mère, répondit Paul un peu brusquement, nous avons le temps d'y penser, grâce à Dieu !...

Et puis vous savez, reprit-il, pour atténuer un peu l'effet de ce premier mouvement, vous savez comme je m'entends peu à ces sortes de choses. Je me déclare complètement incapable de faire moi-même le siège de la place, et je crois que, si l'on ne me propose pas un ange, je resterai garçon...

Nous resterons ensemble. Alice fera comme moi, n'est-ce pas ? dit-il en se tournant vers la jeune fille.

— Certainement, reprit celle-ci, que la seule idée d'une séparation possible terrifiait.

— Alice fera comme toi, mon ami, reprit la mère. Et l'on vous trouvera peut-être votre ange ; il y en a peu, mais il s'en trouve encore : cela dépend de la forme et du caractère que vous lui

#### LES GAÏETÉS DES PRÉFETS.

Un drôle de corps que ce préfet Bertereau, de la Haute-Saône !

Voyons, ne pourrait-on pas le faire engager comme comique dans un théâtre ? Il y aurait des succès.

Le préfet Bertereau vient de suspendre un maire de ses fonctions pour avoir tenu des propos « grossiers et insolents » à l'égard de la *Marseillaise*. Circonstance aggravante : le maire était ceint de son écharpe !

Voici cet arrêté abracadabrant :

« Nous, préfet de la Haute-Saône, chevalier de la Légion d'Honneur,

» Vu l'article 2 de la loi du 5 mai 1855,

» Considérant que le 24 janvier dernier, jour fixé pour le tirage au sort dans le canton de Vitrey, M. du Bouvot, maire de Chauvirey-le-Vieil, ceint de son écharpe, s'est permis, en présence de ses collègues, de prononcer des propos grossiers et insolents contre « l'hymne nationale » de la France, « pendant que le préfet était momentanément sorti de la salle où se faisaient les opérations, » pour remercier les membres de la fanfare municipale qui s'étaient empressés de venir jouer l'air patriotique de la *Marseillaise* sous les fenêtres de la mairie ;

» Considérant d'ailleurs que par ses manquements réitérés aux devoirs de déférence auxquels il était tenu vis-à-vis du préfet, le maire de Chauvirey avait déjà donné la mesure des sentiments dont il est animé à l'égard du gouvernement républicain et de ses représentants,

» Arrêtons :

» M. du Bouvot est suspendu pour deux mois de ses fonctions de maire de la commune de Chauvirey-le-Vieil.

» Fait à Vesoul, le 15 février 1880.

» Le préfet de la Haute-Saône,

ED. BERTEREAU.

On remarquera que ce préfet, qui réprime si sévèrement un manque d'égard pour la *Marseillaise*, manque absolument de déférence vis-à-vis de la syntaxe, et qu'il est plus grossier dans son orthographe que n'a pu l'être son subordonné envers le chant de Rouget de l'Isle, puisqu'il le qualifie d'HYMNE NATIONAL !...

Je me demande ensuite comment on peut médire de la *Marseillaise*.

Il s'agit ici de l'exécution de cet hymne « nationale » par une fanfare ; le maire en question n'a donc pu mal parler que de la mélodie ou de l'harmonie de cette composition.

Eh quoi ! ne serait-on pas libre de trouver que si les douze premières mesures sont irréprochables, les résolutions harmoniques, dans les suivantes, manquent de correction, que les passages du majeur au mineur correspondant sont trop brusques, etc., etc. ?

Le préfet Bertereau veut-il aussi imposer à ses maires ses opinions musicales ?

Il n'en a pas plus le droit qu'il n'a le droit de leur imposer son orthographe fantaisiste, et cependant ce serait plus naturel, car le préfet Bertereau, qui appelle la *Marseillaise*,

donnez.

Paul se mit à rire.

— Moi d'abord, dit-il en badinant, je lui voudrais une physionomie, heu !... pas trop désagréable, même assez jolie, des goûts semblables aux miens, sans parler, bien entendu, d'une éducation soignée, morale et chrétienne ; je lui souhaiterais ensuite quelques années de moins que moi, et puis surtout un cœur d'or, une affection à toute épreuve, etc., etc... Surtout pas de... poupée !...

Il s'arrêta un instant, puis hochant la tête :

— Ainsi, mère, si vous me connaissez un ange comme celui-là, je l'épouse. Sinon...

— Quant à moi, si je devais jamais choisir un mari, je serais moins longue, mais peut-être plus exigeante, dit Alice en embrassant tendrement son frère : je voudrais que mon ange fût en tout semblable à Paul de Rochebrune.

La comtesse se mit à rire de cette candide et franche expansion.

— Vous m'avez tout à fait l'air, dit-elle, de vouloir le paradis sur la terre ; c'est la pierre philosophale que vous cherchez là, mais vous modifierez bien un peu vos prétentions.

— Pas d'un point, répliqua la jeune fille.

— Allons, allons ! reprit M<sup>me</sup> de Rochebrune, nous chercherons. Et, ajouta-t-elle en souriant, nous trouverons, je l'espère...

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

« l'hymne nationale », est officier d'Académie officier dans le régiment Ferry.

On ne prononce pas des propos, et l'hymne est un substantif masculin, monsieur le préfet. Retournez à l'école.

Le mieux de tout cela, c'est que, en 1867, étant chef de cabinet d'un préfet de l'Empire, M. Bertereau a fait mettre en prison plusieurs personnes qui chantaient la *Marseillaise*.

A l'occasion de l'arrestation du Wurtembergois prenant des photographies du fort de Reims, l'*Événement* dit avec raison qu'il ne faut pas exagérer les faits ; que, « dans » la situation actuelle de l'Europe, c'est au » jourd'hui moins que jamais qu'il convient » de fournir des prétextes contre nous-mêmes, et qu'enfin « il est des choses que le » patriotisme nous fait un devoir de taire, » comme si nous ne les eussions ni vues ni » entendues. »

Puisque, d'après une feuille républicaine, tel est le devoir du patriotisme, puisque nous ne devons pas fournir à l'étranger des prétextes contre nous-mêmes, pourquoi la presse radicale a-t-elle fait tant de bruit autour de l'affaire Hartmann ? Puisque, lorsqu'un étranger allemand lève le plan d'un fort, il ne faut ni voir ni entendre, pourquoi cette campagne bruyante et monstrueuse en faveur d'un assassin ?

La même prudence devait, ce nous semble, imposer la même ligne de conduite.

Nous avons annoncé, la semaine dernière, la nomination à l'Académie française de MM. Jules Labiche et Maxime Du Camp.

Le *Figaro* profite de l'élection de ce dernier à l'Académie pour raconter quelques anecdotes.

Chose curieuse ! la Commune, comme si elle avait eu l'intuition de l'immortel pilori que lui réservait son historien futur, la Commune avait donné l'ordre d'arrêter l'écrivain suspect. M. Du Camp possède la pièce — avec bien d'autres !

Elle est ainsi conçue :

« Ordre du Comité de Salut Public de conduire à Mazas le sieur Maxime Du Camp. » Signé : G. RANVIER, F. GAMBON. »

Et plus bas :

« Ordre au directeur du Dépôt de recevoir le citoyen Du Camp, arrêté par ordre du Comité de Salut Public. »

La pièce est marquée de trois timbres, dont deux rouges et un bleu.

Au lieu de mettre la main sur le véritable intéressé, la police des bandits s'empara, au coin de la rue de Rivoli et de la place de l'Hôtel-de-Ville, d'un membre du Comité central, nommé Alphonse Ducamp, parfaitement inconnu de son homonyme, et qui fut écroué au Dépôt de la préfecture de police, où Ferré vint lui annoncer qu'il serait fusillé le lendemain. Heureusement l'approche de l'armée de Versailles permit à ce malheureux de s'évader.

De même que, pour édifier son vaste ouvrage sur Paris, M. Maxime Du Camp s'était astreint à tous les labeurs, se faisant successivement employé de la Banque de France, égoutier chaussé de grosses bottes ou visiteur nocturne des tapis-francs, de même il ne recula pas devant la peine et le danger pour suivre la trace des scélérats de la Commune et se procurer les documents authentiques dont il voulait faire la base irréfragable de son récit. A force d'habileté, de ruses et de sacrifices, il est parvenu à obtenir une masse énorme de pièces qui constituent le plus formidable et le plus ignoble dossier que l'imagination puisse concevoir.

Tous ces documents, tous ces autographes, garnis de sceaux, de timbres et de signatures indéniables, ont été mis en lieu sûr, et, en outre, l'historien a fait interfolier six exemplaires de son ouvrage, également déposé en six endroits différents de la France et de l'étranger, après avoir eu soin d'inscrire sur les feuilles blanches, en regard de chaque passage et de chaque fait, l'indication de la source, la preuve du fait et le renvoi au dossier.

Ce qu'il n'a pas dit, et n'a pas pu dire, et ce qui ne saurait s'exprimer dans aucune langue, c'est ce que la Commune a été au point de vue pornographique ! Cela passe les imaginations les plus dépravées, et il faut voir les pièces inouïes par lesquelles le général Eudes, grand-chancelier de la Légion-

d'Honneur, réquisitionne, dans des lieux sans nom, des « femmes en bonne santé pour le service de l'état-major ! »

C'est le dernier degré de l'ordure dans la bestialité !

#### Chronique militaire.

Nous croyons devoir rappeler que les engagements volontaires ne sont ouverts que pendant les mois de mars, octobre et novembre.

Les jeunes gens de la classe de 1879, qui ont l'intention de choisir un corps doivent donc se hâter de contracter un engagement volontaire. Le nombre d'engagés qui peut recevoir chaque corps étant limité, il est bon de s'engager dès les premiers jours de mars.

Un jeune homme ne peut, dans aucun cas, être admis dans un corps en garnison dans la subdivision où il a son domicile. Il ne peut choisir que parmi les autres corps de troupe. Les conscrits qui ont un faible numéro de tirage ne peuvent être admis à s'engager que dans l'infanterie ou l'artillerie de marine.

Les devancements d'appel avec choix d'un corps sont supprimés. Les jeunes gens de la classe de 1879 qui ne contracteront pas un engagement au mois de mars devront donc rejoindre le corps de troupe qui leur sera assigné lors de la mise en route de la classe.

M. le général Farre, ministre de la guerre, vient d'adresser aux colonels des régiments de cavalerie une circulaire qui a pour but de modifier les conditions de taille des chevaux à acheter par les dépôts de remonte.

#### LA PRÉPARATION A SAINT-CYR.

Pendant que les ministres s'évertuent à prétendre à la Chambre et au Sénat que les Jésuites sont de mauvais instituteurs, le résultat des examens pour les écoles du gouvernement démontre à ce point le contraire, que la *Paix*, l'organe sympathique de M. le Président de la République, a donné la nouvelle suivante :

« Il est question, au ministère de la guerre, de réorganiser le Prytanée militaire et d'en faire absolument une École préparatoire à Saint-Cyr.

» On sait que, depuis nombre d'années, c'est surtout dans l'établissement de la rue des Postes, dirigé par les Jésuites, que se recrutent les élèves admis à Saint-Cyr, ce qui contribue fortement à entretenir dans cet établissement les idées et les tendances antirépublicaines qu'on y maintes fois signalées. »

Nous serions curieux de savoir ce que compte faire le ministre de la guerre pour réorganiser le Prytanée militaire.

Le Prytanée de La Flèche n'a jamais été, comme certaines Écoles des arts et métiers, par exemple, un établissement laïque — dans le sens du conseil municipal de Paris et de M. P. Bert : la religion y est toujours en honneur.

Vers 1860, quelques élèves de l'École normale, plus ou moins imbus du scepticisme que trop souvent on acquiert à cette École, ont été adjoints à l'excellent personnel des professeurs qui vivent à La Flèche, y prennent leur retraite, y meurent près de cette maison dont ils suivent anxieusement les destinées : ces normaliens passent à La Flèche plus ou moins de temps, poursuivent leur carrière et rentrent volontiers à Paris, ou dans un lycée à leur convenance, mais l'on peut dire que si par hasard quelques-uns d'entr'eux essayent de faire prévaloir des doctrines athées, la direction du Prytanée n'a jamais encouragé l'irréligion, qu'elle sait trop voisine de l'indiscipline.

Si le ministre de la guerre et le ministre de l'instruction publique trouvent le moyen d'augmenter la force des études au Prytanée, et de faire, par là, une concurrence aux Jésuites dans la préparation pour Saint-Cyr, nous ne trouvons là rien à redire ; c'est une conséquence et une conséquence heureuse de la liberté de l'enseignement que l'émulation.

Mais si, sous le prétexte que les Jésuites font recevoir à Saint-Cyr trop d'élèves, on a la prétention d'empêcher les candidats

d'être reçus à Saint-Cyr parce qu'ils ont fait leurs études à la rue des Postes, comme on veut interdire l'accès des fonctions publiques aux étudiants des Universités libres, c'est un abus de pouvoir contre lequel on ne saurait trop protester.

Nous ne comprenons donc pas bien la nouvelle donnée par la Paix, d'autant moins qu'il est absurde de parler des tentatives « antirépublicaines » de Saint-Cyr; les élèves des Jésuites ne seraient pas plus hostiles que les autres à la République, si la République leur laissait au moins la liberté des croyances, si elle ne se moulait pas aussi tracassière, aussi illibérale et aussi contraire même à sa raison d'être.

La liberté républicaine est de nos jours comme l'égalité de 1793 qui faisait dire à un grand seigneur fort malmené par l'autorité: « Je demanderais seulement qu'on voulût bien me traiter comme l'égal de mon cuisinier. »

C'est cette fausse liberté, cette égalité ridicule qui aliène tant d'hommes de cœur de la République; ce n'est pas la religion, ce ne sont pas les Jésuites. Que ceux qui la gouvernent s'en prennent donc uniquement à eux, pas à d'autres. — J. Hairdel.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

M. le colonel des Roys a pris samedi le commandement de l'École de cavalerie.

La réception officielle a eu lieu hier matin dans le grand salon d'honneur de l'École.

A cette occasion, il n'est pas sans intérêt de placer de nouveau sous les yeux de nos lecteurs la liste des généraux qui ont successivement dirigé notre établissement militaire.

### Ancienne École.

Lieutenant-général comte LAFERRIÈRE, 23 décembre 1814.

Maréchal-de-camp LATOUR-FOISSAC, en 1818.

Maréchal-de-camp GENTIL-SAINT-ALPHONSE, en 1820.

### Nouvelle École.

Maréchal-de-camp marquis OUDINOT, 10 mars 1825.

Maréchal-de-camp baron DE LAITRE, 15 août 1830.

Maréchal-de-camp baron DE MOREL, 15 octobre 1832.

Maréchal-de-camp DE BRACK, 2 septembre 1838.

Maréchal-de-camp PRÉVOST, 16 novembre 1840.

Maréchal-de-camp BUDAN DE RUSSÉ, 24 avril 1845.

Général-de-brigade comte DE GOYON, 24 avril 1850.

Général-de-brigade comte DE ROCHEFORT, 10 mai 1852.

Général-de-brigade baron BRUNO, 10 juin 1859.

Général-de-brigade CRESPIN, 21 mars 1861.

Général-de-brigade MICHEL, janvier 1869.

Général-de-brigade THORNTON, en 1872.

Général-de-brigade L'HOTTE, octobre 1875.

D'après cette liste, M. le colonel des Roys se trouve être le dix-septième commandant de l'École de cavalerie depuis son origine, et le quatorzième depuis la réorganisation de 1825.

En annonçant la nomination de M. Abellard à la place de receveur particulier des finances à Cholet, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« Heureux conseil général de Maine-et-Loire ! il n'entendra donc plus M. Abellard. »

L'Étoile dit de son côté :

« Quels sont les titres de M. Abellard à cette position ? Quel stage a-t-il fait dans l'administration des finances ? Il est républicain, cela suffit aujourd'hui pour arriver à n'importe quelle fonction ! »

Le *Courrier d'Angers* consacre deux colonnes à la plus grande gloire de M. Abellard.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Besnard (Jean-Victor), maire de Joué-lès-Tours, est nommé juge de paix du canton de Thouarcé. »

« Qu'est-ce que M. Besnard (Jean-Victor), et pourquoi de maire est-il fait juge de paix ?

A-t-il été, quelque part, juge, notaire, huissier ou seulement commissaire de police ? Nulle part, ou l'Officiel, en tout cas, a omis de le rappeler. M. Besnard (Jean-Victor) connaît-il plus de jurisprudence que ce qu'en peut apprendre, en trois ou quatre ans d'administration, le maire d'un bourg de 2,000 habitants ? Qui oserait le dire ?

« M. Besnard, Jean-Victor, a été, si nous sommes bien informés, un modeste officier de santé, que ses occupations ordinaires ne paraissent pas avoir préparé de loin aux fonctions judiciaires que lui confie M. Cazot. Doué d'une assez jolie faconde et de pas mal de confiance en soi-même, il n'était cependant guère connu à la ronde, jusqu'en 1870, époque à laquelle, tout d'un coup, il émergea de son obscurité pour briller au soleil de la République. Il devint alors un des fervents adeptes de la colerie radicale et servit avec zèle les intérêts ambitieux de la maison Wilson et Co. Aux dernières élections municipales, il fut élu maire de Joué. On lui doit la plantation tintamarresque d'un arbre de la liberté; force banquets et force discours—sans éloquence, mais nulle diminution des charges communales, tant s'en faut !

« Homme, au demeurant, tout à fait opportuniste, criant « Vive l'article 71 » avec les radicaux, mais n'oubliant pas, s'il écrit à quel que catholique un peu influent, d'appeler le curé « notre vénéré pasteur ». Tel est M. Besnard, Jean-Victor, maire de Joué-lès-Tours. Et tout cela ne nous apprend guère pourquoi ledit sieur Jean-Victor Besnard devient juge de paix du canton de Thouarcé, l'un des plus importants de Maine-et-Loire, puisqu'il ne comprend pas moins de vingt communes. Il est probable que les gros bonnets du clan républicain de là-bas ont voulu ingénieusement se débarrasser de ce personnage encombrant; les républicains de l'Anjou s'en accommoderont, s'ils veulent. Quant aux justiciables des vingt communes du canton de Thouarcé, il est clair, par cette nomination, que M. le ministre de la justice s'en soucie comme d'une vieille lune. »

Un comble d'épuration nous est fourni par un journal de Savenay (Loire-Inférieure).

On a révoqué de ses fonctions le perruquier de l'école normale primaire !

Motif : Il a une nièce qui va à l'école des Sœurs !

### LES SIGNAUX EMPLOYÉS SUR LES VOIES FERRÉES EN FRANCE.

Nous croyons qu'il est utile de rappeler les moyens dont se servent aujourd'hui les administrations de chemin de fer pour prévenir les accidents.

Tout le monde connaît et a vu le petit drapeau rouge que les garde-barrières échelonnés le long de la voie présentent au passage d'un train.

Lorsque la ligne est libre, ce drapeau est roulé; lorsque, au contraire, il est déployé, c'est que la voie est encombrée. Le train doit alors s'arrêter immédiatement. Quand les gardes déploient un drapeau vert, le mécanicien doit ralentir la marche et s'assurer que la voie est libre.

La nuit, les signaux se font au moyen de lanternes carrées, munies de verres mobiles rouges et verts.

La dernière voiture d'un train est toujours munie de trois feux rouges et la locomotive de deux feux blancs.

Pendant le jour et près des gares se trouvent de grands disques à deux faces, une rouge, l'autre blanche.

Lorsque le disque est tourné du côté rouge, le mécanicien doit s'arrêter. Aux embranchements, les disques ronds, remplacés par des disques carrés, commandent aussi l'arrêt immédiat.

Les conducteurs sont munis encore de pédales qu'ils doivent placer de distance en distance sur les rails pour préserver leur train, s'il vient à tomber en détresse ou à s'arrêter pour une cause quelconque.

Dans certaines compagnies, on se sert de signaux-cloches ou de signaux électro-sémaphoriens. Notons encore que deux coups de sifflet signifient : serrez le frein, et un coup : desserrez. Aux embranchements, trois coups de sifflet veulent dire que le train demande la voie de droite; un coup, la voie de gauche.

En Amérique, on se sert, pour préserver les trains en détresse, d'un genre de signal que nos compagnies devraient bien adopter.

Tous les mécaniciens sont munis d'un appareil électro-télégraphique. En se servant des rails comme de fil conducteur, ils peuvent prévenir instantanément le chef de station la plus proche d'arrêter tous les trains et lui demander immédiatement les secours dont ils ont besoin.

### Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 8 avril 1880 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 mars.

### CONSEILS ET RECETTES.

**Plantation des arbres contre les vieux murs.** — Au moment où beaucoup d'espaliers devront être remplacés, nous croyons utile de publier la communication suivante qui nous est faite par un de nos abonnés, M. E. Girard, de Saumur :

« J'avais de vieux murs près desquels il n'y avait plus moyen d'avoir des arbres fruitiers, même en changeant la terre sur plus d'un mètre de profondeur, lorsque l'idée me vint de faire gratter ces murs à fond et de les faire recrépir à nouveau au mortier de chaux, laquelle chaux, éteinte avec de l'eau saturée de trois grammes de sulfate de fer par litre, comme je le faisais précédemment; j'ai changé la terre, et depuis mes arbres poussent à merveille, ce que j'attribue à l'influence du sulfate de fer. »

(Gazette des Campagnes.)

**La gentiane.** — Personne ne contestait ses vertus fébrifuges lorsque le quinquina était inconnu en Europe. Depuis, on les a niées absolument. Il n'en est pas moins vrai que la gentiane, administrée en poudre dans du vin, avant l'accès, soit seule, soit unie à l'écorce de chêne ou d'aulne, ce qui vaut encore mieux, guérit parfaitement les fièvres de printemps et d'automne, et même les fièvres paludéennes. Elle offre de plus l'avantage de prévenir ou de guérir également les engorgements de la rate ou du foie, et l'état maladif qui persiste trop souvent après ces affections. Aucun tonique n'est plus efficace dans les maladies scrofuleuses, sauf peut-être le noyer; mais, dans ces cas, il est indispensable de placer le malade dans des conditions hygiéniques convenables, bonne nourriture, bon air et beaucoup de soleil.

La décoction de gentiane concassée à la dose de 30 grammes par litre d'eau, et prise à la dose de 60 à 100 grammes par jour, continuée pendant longtemps (dit le docteur Saffray), est le meilleur tonique dans toutes les affections produites par un manque de vitalité. Le vin de gentiane, préparé en faisant macérer 30 grammes de racine coupée dans 500 grammes de vin, et pris par petits verres avant le repas, est très-efficace contre la dyspepsie; les digestions deviennent plus faciles et la santé revient bientôt.

### Faits divers.

Puisé dans l'Union bretonne :

« Une curieuse nouvelle : A la dernière réception de M. le préfet du Morbihan, un audacieux voleur s'est emparé de deux pardessus appartenant à M. le maire de Vannes et à M. le substitut du procureur. Nous aurions peine à le croire, si le fait ne nous était confirmé par le journal républicain de l'endroit. »

Il faut avouer qu'on reçoit de singulier monde chez nos préfets républicains.

\*\*\*

On lit dans la Gazette d'Arcachon :

« Nous jouissons, depuis quelques jours, à Arcachon, d'une température tellement douce qu'elle nous fait présager l'arrivée très-prochaine du printemps. Mais qui voudra nous croire si nous ajoutons que cette température a subitement réchauffé l'onde bienfaisante de notre bassin au point qu'on a déjà senti le besoin de s'y retremper ? Le fait est pourtant bien exact. »

« Le 20 février, après midi, on s'est baigné vis-à-vis de l'hôtel Richelieu. »

\*\*\*

M. Sigismond, professeur laïque, donne sa leçon. — Mon garçon, quelles sont les quatre règles de l'arithmétique ?

L'élève. — Ce sont, m'sieu, l'addition, la révoation, la multiplication et la division.

M. Sigismond. — Quelle est la plus usitée ?

L'élève. — La révoation.

M. Sigismond. — Et qu'est-ce que la révoation ?

L'élève. — C'est une règle qui consiste à supprimer les unités et à les remplacer par des nullités.

M. Sigismond. — Très-bien, mon enfant. Et ces nullités comment les appelle-t-on en arithmétique ?

L'élève. — Des zéros.

\*\*\*

M. Joseph Prud'homme a toujours horreur de ce qui est excessif, il préfère à tout le juste milieu.

Il fait la carte de son dîner :

— Voyons... une tranche de rosbif.

— Saignante ? demande le garçon.

— Ni trop, ni peu... Mais d'abord une sole.

— Oui, ce qu'il y a de plus frais.

— Non, reprend M. Prud'homme, doucement, entre les deux !

### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 1<sup>er</sup> mars 1880.

Avec le concours de M. CHAVANNES

### LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en 4 actes, de MM. E. Augier et J. Sandeau, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Gaston de Presles.

### Un Caprice

Comédie en 1 acte, de M. Alfred de Musset.

M. CHAVANNES remplira le rôle de de Chavigny.

### Un Scandale au théâtre de Saumur, folie-à-propos en 1 acte, de MM. Duvert et Lauzanne.

ORDRE : 1. Un Caprice; 2. Le Gendre; 3. Un Scandale.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

### L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

### LA BANQUE MOBILIÈRE

8, rue Neuve-Saint-Augustin, Paris

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : UN MILLION.

désire trouver des personnes honorables, anciens Officiers ministériels, Banquiers, Officiers retraités ou anciens Fonctionnaires, comme Correspondants ou Directeurs d'agence en province.

CONDITIONS AVANTAGEUSES

Écrire à M. l'Administrateur-Délégué et envoyer références. (Affranchir)

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec le FUMIFUGE H. CAHUZAC, ingénieur à BEZIERS (Hérault). Breveté en France et à l'étranger. Pose facile. Prix depuis 12 fr. Envoi franco du Catalogue.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GORDON, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limitée) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —	11 35 —		
7 40 —			

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 53 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER 1879.**

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable			20	Credit Foncier colonial	501 25	1 25		Canal de Suez	770		7 50
3 % amortissable			15	Credit Foncier, act. 500 f.	1685		5	Credit Mobilier esp.			
4 1/2 %			10	Obligations foncières 1877	366			Société autrichienne	583 75	1 25	
5 %			30	Sec. gén. de Credit Industriel et commercial	718 75			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor				Credit Mobilier	710		5	Orléans	379		
Dép. de la Seine, emprunt 1857				Credit Foncier d'Autriche	745		5	Paris-Lyon-Méditerranée	381 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860				Est	780			Est	380 50		
— 1865, 4 %			3	Paris-Lyon-Méditerranée	1183 75	1 25		Nord	384 50		
— 1869, 3 %			1 50	Nord	875			Ouest	380 50		
— 1871, 3 %			1	Orléans	1495			Midi	381		
— 1875, 4 %			1 50	Orléans	1182 50	2 50		Paris (Grande Ceinture)	386 25		
— 1876, 4 %			50	Ouest	782 50		1 25	Paris-Bourbonnais	380		
Banque de France	3320	15		Compagnie parisienne du Gaz	1345		5	Canal de Suez	578 50		
Comptoir d'escompte	870			C. gén. Transatlantique	610		7 50				
Credit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — — — omnibus-midi.	
1 — 25 — — — — — soir, — — — — —	
3 — 32 — — — — — — — — —	
7 — 15 — — — — — — — — —	
10 — 37 — — — — — — — — —	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — — — — —	
12 — 40 — — — — — — — — —	
4 — 44 — — — — — — — — —	
10 — 28 — — — — — — — — —	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

**FORMATION DE SOCIÉTÉ**

Entre MM. MARTIN et LEDAIN. Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Auboyer, notaire à Saumur, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt, enregistré, dont deux expéditions ont été déposées, l'une au greffe du tribunal de commerce et l'autre au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, le vingt-cinq du même mois, M. François MARTIN-BIGOT, marchand tailleur, demeurant à Saumur, et M. François LEDAIN-MARIN, chapelier, demeurant aussi à Saumur, ont formé entre eux une société en nom collectif pour faire le commerce de la chapellerie et des équipements militaires.

Le siège de la société est fixé à Saumur, rue d'Orléans, n° 1, maison Machet.

La durée de la société est de quatorze années et dix mois, qui ont commencé le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt et finiront le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

La raison sociale est Ledain et compagnie.

Chacun des associés a la signature sociale, mais ne peut s'en servir que pour les affaires de la société.

Pour extrait : Signé : AUBOYER.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, APRÈS DÉCÈS, Au Lion-d'Or, rue de Poitiers, n° 34, à Saumur, Le jeudi 4 mars 1880, à midi.

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur,

**DE DIVERS OBJETS MOBILIERS**

Tels que : Cinq bois de lit, armoires, commodes, buffets, tables, chaises, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, tables de nuit, bouteilles vides ;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (84)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

**GRANDE VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS. Le mardi 9 mars 1880, et jours suivants, à onze heures du matin,

Dans une maison située à Montreuil-Bellay, rue des Forges,

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

**D'UN BEAU ET RICHE MOBILIER**

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Peltier, et comprenant notamment :

Un magnifique meuble de salon, style Louis XV, table en ébène, buffet en ébène et candélabres, même style, beau piano en palissandre, console, glaces, pendules et garniture de cheminée ;

Meubles de salle à manger en vieux chêne sculpté, suspension en métal patiné, argenterie, porcelaine, vaisselle ;

Meubles de cabinet de travail et bibliothèque, comprenant plus de 300 volumes ;

Meubles de onze chambres à coucher, en acajou et noyer, secrétaires, armoires à glace et autres, commodes, chaises, fauteuils, tables, pendules, flambeaux, lavabo, garnitures de cheminée et de croisées, tapis, linge, literie, un billard, bois de chauffage, vin en cercles et en bouteilles, batterie de cuisine et fourneau économique ;

Une calèche, une victoria, deux chevaux et une foule d'autres objets. On paiera comptant, plus 5/0.

**A VENDRE**

1° UN BON PIANO CARRÉ en acajou ;

2° UNE VOITURE à quatre roues, genre victoria, avec capote mobile. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1880, MAISON AVEC GRAND JARDIN Rue Courcouronnes, n° 10. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DUMAS ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (63)

**A VENDRE**

UNE JUMENT ALEZANE Demi-sang. Taille : 1 mètre 55 centimètres. Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids. S'adresser au bureau du journal.

**ASPERGES**

Plant de deux ans A VENDRE Chez M. DUBOIS, à Varrains, au prix de 5 francs le cent.

Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

**ON DEMANDE EMPLOYÉ VENDEUR**

chez MM. BEISSAT frères, Nouveautés, à Saumur. (79)

**Extrait de Vande**  
BOULLON INSTANTANÉ  
**PREBIAC**  
5 Médailles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur  
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE  
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY  
Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**DEUIL** COMPLET TOUT FAIT en 10 heures  
Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Bijoux, Trousse deuil et tout ce qui est de circonstance.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation si délicate de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les détails 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un croquis et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le détail que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, rue Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25 francs. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ.

Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique.

PARIS : 10 centimes le numéro. DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTE. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de L'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DOM MAGUÉLOINE, Prieur.  
INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR  
EN L'AN 1373 Pierre BOURSAUD  
Prix du Flacon : 2 fr.  
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.